

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2023/272

**Objet : Autorisation de signature de la Convention de partenariat pour la mise en place d'une programmation de promotion de la santé en faveur de la lutte contre le cancer du sein, et approbation du règlement de la Course Rose**

**Séance du mercredi 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 21 septembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de membres**

En exercice : 35  
Présents à la séance : 24  
Excusés représentés : 9  
Absents : 2

\* Arrivée à 18 h 36 avant le vote du point n°4 inscrit à l'ordre du jour

\*\* Arrivé à 18 h 58 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig\*, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni\*\*, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Aurélie Monfils, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Souad Medani, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Boniface Hitimana, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaule  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
27 septembre 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/272

**Objet : Autorisation de signature de la Convention de partenariat pour la mise en place d'une programmation de promotion de la santé en faveur de la lutte contre le cancer du sein, et approbation du règlement de la Course Rose**

Atelier Santé Ville

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Josiane BERREBI, Conseillère Municipale déléguée chargée des Retraités et de la Santé,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2023/107 du Conseil municipal du 29 mars 2023 fixant les tarifs des prestations municipales pour l'année 2023 et notamment le montant de la participation à la course Octobre Rose à 1 euro par participant, à partir de 12 ans,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la commission Solidarités et Modernisation du service public en date du 19 septembre 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place des actions de promotion de la santé à destination de la population dans le cadre des actions menées par l'Atelier Santé de la Ville de Ris-Orangis,

**CONSIDERANT** la forte proportion de renoncement au dépistage du cancer du sein, notamment chez les femmes résidant en Quartier Prioritaire de la Ville,

**CONSIDERANT** la campagne nationale de prévention du cancer du sein dénommée « Octobre Rose »,

**CONSIDERANT** l'intérêt de proposer, aux administrés de tous âges et de tous quartiers, une diversité d'actions de sensibilisation promouvant les modalités de dépistages du cancer du sein, les comportements protecteurs face au cancer, mais aussi les structures ressources dans l'accompagnement des malades,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ligue contre le Cancer – Comité de l'Essonne, l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO), la Clinique Pasteur, le Groupe Hospitalier « Les Cheminots » et la Ville de Ris-Orangis conclue dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation de promotion de la santé pour Octobre organisée par l'Atelier Santé Ville (ASV).

**AUTORISE** la signature de ladite convention.

**PRECISE** que la Ville de Ris-Orangis procédera à l'enregistrement des inscriptions des participants à la course et à l'encaissement de la participation avec une régie de recette municipale.

2023/

**PRECISE** que la Ville de Ris-Orangis reversera la recette provenant des inscriptions à l'association La Ligue contre le Cancer – Comité de l'Essonne dont le siège social se situe au Centre Hospitalier de Bligny, 91640 Briis-sous-Forges.

**APPROUVE** le règlement de la course d'Octobre Rose prévue le dimanche 8 octobre 2023 ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à reverser à la Ligue contre le Cancer – Comité de l'Essonne, l'ensemble des dons recueillis dans le cadre de la campagne Octobre Rose.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : 12 OCT. 2023

Publié le : 12 OCT. 2023

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.

**2023/**

